



# AUX SECRETAIRES PARISIENS

C. F. T. C.  
FÉDÉRATION  
MÉTALLURGIE

## BULLETIN DU MILITANT

26, RUE DE MONTHOLON, PARIS-9<sup>e</sup> - TÉL. : TRUDAINE 91.03 - C.C.P. PARIS 53750

Le Gérant : Jean LANNES

Supplément au Bulletin du Militant N° 91

Mars 1960.

### ALGERIE LA BOMBE KHROUCHTCHEV

La première bombe atomique française a explosé, la guerre d'Algérie continue, Khrouchtchev arrive à Paris, les problèmes généraux dominent toujours l'actualité mondiale, l'évolution du monde, des idées, des situations se modifie rapidement, ce qui fait que nous n'avons pas le temps de "souffler", nous sommes à une période de l'histoire des grandes transformations et nous avons un rôle à y tenir.

#### LA BOMBE

Oui, la première bombe atomique française a explosé, depuis le temps qu'on en parlait... En quelques secondes, plusieurs dizaines de milliards sont partis en fumée et, dans leur grande majorité, les français ont éprouvé un sentiment d'inquiétude avec aussi, pour certains, cette petite satisfaction "pourquoi pas nous ?" ont-ils pensé. D'ailleurs, la presse a tellement été élogieuse que les français moyens "mis en condition" comme on dit, ne pouvaient pas avoir d'autres opinions.

La France, quatrième puissance atomique, va-t-elle s'engager dans la course aux armements atomiques ? Certains présentent la bombe atomique française comme une arme politique... la possession de la bombe permettrait à la France d'avoir plus de poids à la Commission sur le Désarmement. D'autres affirment que la France est engagée dans la course aux armements atomiques.

.../...

#### SOMMAIRE

- ALGERIE, LA BOMBE, KHROUCHTCHEV.
  - en bref, un accord chez CHAUSSON
- Note de l'U.R.P. sur les événements de Janvier 1960
- RUPTURE des discussions paritaires
- Lettre au Ministre du Travail
- Recommandation patronale
  - action pour les salaires
- les nouveaux minima (recommandation du 19 Février 1960)
- Réunions d'élus et Hygiène et Sécurité
- Elections prud'homales
  - campagne de recrutement
- Aux Trésoriers
  - à votre disposition.



Il y a donc deux voies encore possibles et il nous faut agir pour que la voie choisie soit celle qui conduise à l'arrêt des expériences atomiques et que l'effort des techniciens français soit orienté vers l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.

La vraie grandeur de la France, ce sont les valeurs de liberté, de justice, de démocratie qu'elle a su promouvoir dans le Monde, ce n'est pas d'être, de loin, la quatrième puissance mondiale atomique par les moyens de destruction.

#### L'ALGERIE

Nous sommes de nouveau, au moment où sont écrites ces lignes, en pleine équivoque. Après la tournée effectuée en Algérie par le Général de Gaulle, il semble que les tenants de la politique de guerre totale triomphent. La politique de l'autodétermination serait mise en brèche ou présentée comme applicable après la fin de la "pacification" ce qui implique une guerre longue et dure dont le résultat final reste incertain. Le malaise qui en a découlé dans l'opinion publique a obligé l'entourage du Général de Gaulle à nuancer les propos que ce dernier aurait tenus. Il n'en est pas moins vrai que la guerre continue, avec toutes les conséquences que cela peut avoir pour l'avenir du pays.

Nous avons souvent déclaré qu'à travers la guerre d'Algérie, c'était également la démocratie et nos libertés qui étaient en jeu. Une note de l'Union Régionale Parisienne, que vous trouverez ci-après, effectue l'analyse des événements de Janvier 1960.

Il faut rappeler les positions constantes de la C.F.T.C., celles de vouloir une paix négociée en Algérie; cette position doit être connue de l'ensemble des travailleurs. Reprendre à ce sujet le tract confédéral et les positions de la Fédération.

A travers la grève du 24 Janvier, la classe ouvrière a montré sa volonté de barrer la route au fascisme menaçant, il faut aussi qu'elle marque sa volonté d'une PAIX NEGOCIEE EN ALGERIE.

#### KHROUCHCHEV

Dans quelques jours, Nikita KHROUCHCHEV arrivera en France. "le lundi 15 Mars à 10 heures exactement, un immense TU 114 déposera à Orly, l'hôte exceptionnel de la France, représentant une grande Nation amie" ainsi titre l'Humanité, qui considère que des millions de français de toutes opinions saluent déjà cette visite comme un événement considérable.

En effet, c'est un événement extrêmement important que cette visite de Khrouchtchev dans notre pays et nous devons souhaiter que les contacts du dirigeant soviétique avec les responsables du pays favoriseront une politique de détente internationale que nous souhaitons tous.

La venue de KHROUCHCHEV crée incontestablement un certain remous dans les groupes et organisations diverses qui déterminent leur "attitude" face à cette visite. Ça va du lyrisme de l'Humanité à l'opposition des groupes d'extrême droite ou à la mise en garde des Eglises.

En ce qui nous concerne, nous considérons que cette visite peut être extrêmement positive pour l'avenir du monde. Elle permettra de préparer la Conférence au Sommet et favorisera, nous l'espérons, la détente internationale.

De plus, les échanges entre nations permettent une meilleure compréhension et sont dans une ligne de Paix que nous désirons. Cela dit, nous n'avons pas à nous



comporter d'une manière différente que lorsqu'un chef d'Etat visite notre pays. Cela signifie que la venue de "K" en France, ne doit pas se traduire par une "action syndicale" traduisant une approbation ou une opposition.

---°°---

La bombe atomique, la guerre d'Algérie, la visite de Khrouchtchev ne doivent pas nous faire oublier l'action syndicale pour la défense des intérêts immédiats des travailleurs : nos salaires, notre pouvoir d'achat, nos droits sociaux. Il n'y a pas de détente dans la lutte ouvrière, le patronat nous l'a bien fait sentir en refusant de revaloriser convenablement les salaires minima garantis. L'action revendicative doit donc continuer et s'intensifier dans les semaines à venir. Nous en parlerons dans ce Bulletin. Mais cette action doit être portée par une organisation qui "tourne" bien.

En cette veille de printemps, il faut examiner en équipe syndicale LE PLAN DE TRAVAIL que vous avez bâti en Octobre, voir les points qui n'ont pas été réalisés, ceux qu'il faut modifier.

Parfaire notre organisation de section doit être notre souci permanent.

## EN BREF

UN OBJECTIF DU 7ème CONGRES, ATTEINT.

### CHAUSSON

Après plus de deux cents débrayages effectués depuis Décembre : actions d'équipes, d'atelier, de groupes d'ateliers, vigoureuses parfois, le conflit a pris fin début Février sur les propositions suivantes incluses dans un accord d'entreprise.

Il faut dire que l'action menée a créé un climat dans l'usine, favorable aux travailleurs.

Voici les points essentiels de cet accord.

- augmentations de salaires : 5% en 1960  
3% en 1961
- fonds de garantie de ressources : indemnisation des heures perdues de 44 à 40 h.
- prime semi-hiérarchisée de 80 Nf. minimum
- levée des sanctions aux militants grévistes
- attribution de 15 heures au Délégué syndical et carte de circulation inter-usines  
Le principe avait déjà été admis il y a deux ans, mais avec seulement 5 h., l'augmentation des heures de délégation est un point très positif de consolidation du droit syndical dans l'entreprise.

Bien sûr, tout n'est pas réglé pour autant, les camarades de CHAUSSON en ont bien conscience et continuent la lutte.



UN PARISIEN A LA FEDERATION. -

Notre camarade André SOULAT, responsable syndical de RENAULT et Président de l'U.P.S.M. en 1959 a quitté la R.N.U.R. pour prendre une tâche de Permanent à la Fédération des Métaux.

Nous le remercions pour l'excellent travail qu'il a pu réaliser à l'U.P.S.M.

UN METALLURGISTE A L'U.R.P. -

Nous sommes aussi heureux de vous apprendre que notre camarade Claude LE PENNEC est devenu Permanent de l'Union Régionale Parisienne.

Il s'occupera particulièrement de la Région de MANTES - St GERMAIN.

SECRETARIAT DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE

Président	RAIEVSKY Michel	Secrétaire	SCHLEICHER Roland
Vice-Présidents	BICHELER Maurice	Secrétaire-adjoint :	RHEIN Georges
	MOULINET Louis	Trésorier	GUINGANT Guy
Secrétaire Général	TEQUI André	Trésorier-adjoint :	SEGRET Victor

SECRETARIAT DE L'U.P.S.M.

Il est composé des Présidents du Syndicat des T.E.A.M. : DESGRANGES Louis  
Syndicat des OUVRIERS : MOULINET Louis  
de l'U.P.S.M. : RAIEVSKY Michel

Des permanents : AUGER - Mme COTTIN - GUINGANT - HANS - LE PENNEC - TEQUI.

ENQUETE DE SALAIRES POUR LES MENSUELS

L'enquête "est en route" et déjà des premiers résultats nous parviennent, il faut faire vite si nous voulons que cette enquête soit valable.

Retournez très rapidement à l'UPSM, les questionnaires remplis. Il faudrait que ces derniers nous parviennent pour le 20 MARS.

QUESTIONNAIRE "FICHER U.P.S.M."

Dans notre dernier Bulletin "Aux Secrétaires parisiens" de Février, nous avons inclus une feuille rose comportant un questionnaire, devant nous permettre de compléter notre fichier.

Nous insistons vivement pour que les Secrétaires nous retournent d'ici la fin du mois, ce questionnaire rempli.

Abonnez-vous au BULLETIN du MILITANT

Prix : 350 Frs par an. Au C.C.P. de la  
Fédération de la Métallurgie C.F.T.C.  
5, rue Mayran - PARIS 9° - 537-50 PARIS



## Note d'Information

NOTE N° 1

Paris, le 9 Février 1960

### Les évènements de Janvier 1960

Les évènements de Janvier 1960, les positions prises par la C.F.T.C. et l'action menée par les travailleurs, appellent une réflexion et un effort accrus pour comprendre un processus évidemment complexe et dont Janvier 1960 n'est qu'un épisode, et évidemment pas le dernier.

### Les Causes

Tout est commandé par la politique d'autodétermination esquissée plutôt que définie par le Président de la République, mais qui implique évidemment:

- la disparition du statut colonial de l'Algérie et donc des privilèges dont jouissent les européens dans l' "Algérie de papa"
- la renonciation de certains officiers à leur rêve de faire, par l'armée, une Algérie sociale et paternaliste, placée sous leur tutelle
- la fin de la guerre et des avantages multiples qu'elle comporte pour certains militaires de carrière, les "fournisseurs aux armées" et trafiquants divers
- la possibilité pour les musulmans de choisir librement le statut de leur pays qui peut ne pas être la "solution la plus française"
- une grande incertitude sur le sort des européens de petite et moyenne condition.

### Un faisceau d'opposition

Cette politique rencontre naturellement l'opposition dé terminée des intérêts coloniaux traditionnels, mais aussi des Etats-Majors, des profiteurs de guerre et de l'ensemble de la population européenne, soigneusement



mise en condition par la presse et la radio locales pour qu'elle se croit et se sente entièrement solidaire des partisans les plus ultras de "l'Algérie française".

Le lobby (1) algérien traditionnel se trouve donc renforcé d'éléments nouveaux, et en mesure de perfectionner sa tactique.

Cette tactique consistait autrefois à enrayer purement et simplement l'application en Algérie des mesures "progressistes" dont il n'avait pu empêcher le vote à Paris (statut Violet en 1937, statut de 1947, loi-cadre etc...).

Elle consiste maintenant à organiser à Alger, avec le concours de l'armée, des troubles (6 Février 56 - 13 Mai 1956 - 24 Janvier 1960) d'une ampleur telle que le Gouvernement doive renoncer à sa politique (négociation en 56-57 - autodétermination en 59-60) et accepter comme seule possible la prolongation indéfinie de la guerre vers le triomphe des conceptions sous-entendues dans le slogan "Algérie Française".

## Préparation du Coup de Force

Cette attitude défensive se double même d'une entreprise beaucoup plus ambitieuse : remplacer les institutions républicaines par un régime fasciste appuyé sur l'armée d'Algérie et donnant le pouvoir aux hommes politiques les plus ultras.

Cette entreprise rencontre l'adhésion et l'appui le plus actif des factions antidémocratiques, travaillant en permanence au renversement de la République et pour qui l'affaire d'Algérie ne représente vraisemblablement qu'une occasion.

Elle dispose de toute évidence

- d'armes de guerre importées de l'étranger, prélevées sur les magasins de l'armée avec la complaisance de celle-ci, distribuées sans contrôle aux civils des Unités Territoriales,
- de la force armée des unités parachutistes psychologiquement préparées au coup de force militaire à Alger et à Paris,
- d'hommes occupant des postes de haute responsabilité dans l'Armée, l'Administration et l'Industrie (2)
- de techniciens du coup de force poursuivant patiemment le "quadrillage" de la métropole et la mise au point des plans de subversion.

../..

---

(1) Groupe d'intérêts exerçant des pressions politiques pour obtenir des décisions qui leur sont favorables

(2) On a même pu voir un dirigeant confédéral de F.O. compromis dans la préparation du 13 Mai



En Mai 1958 les conjurés se sont vu voler la victoire par leurs alliés gaullistes, appuyés à Alger sur les masses musulmanes encadrées et mises en marche par les officiers des Sections Administratives Urbaines au nom de "de Gaulle".

En Janvier 1960 ils ont surpris de Gaulle lui-même :

- par leur degré d'armement, d'organisation et d'agressivité:  
(mitrailage des gendarmes mobiles faisant près de 150 victimes en quelques minutes)
- par les complicités dont ils disposent, au sein même du gouvernement, plusieurs ministres leur étaient favorables
- par la solidarité des chefs de l'armée qui ont refusé plusieurs jours durant d'obtempérer aux ordres de Paris.

## L'échec provisoire

L'échec provisoire de la conjuration semble dû :

- à des rivalités internes manifestes
- à un déclenchement prématuré des opérations, le limogeage de Massu ayant fait craindre à Alger une dispersion de son Etat-Major auprès duquel les conjurés trouvaient l'appui le plus ferme et le plus constant
- à la fermeté du Général de Gaulle
- à la fidélité gaulliste de nombreux officiers
- à l'impossibilité de "mobiliser" les musulmans pour soutenir les insurgés
- à l'adhésion de la métropole à la personne du Président de la République, sinon à sa politique.

Le rôle important, mais encore insuffisant, tenu par les organisations syndicales dans le rétablissement de la situation, le caractère "personnel" du soutien dont a bénéficié le Président de la République dans cette affaire nous conduisent à nous interroger sur le sens, les limites, les difficultés et les conditions d'efficacité d'une intervention syndicale en la matière.

## Nécessité d'une intervention

C'était ici le régime qui était menacé. Le régime politique n'est pas indifférent au mouvement syndical puisque ce régime :

- garantit ou refuse la liberté syndicale
- offre de plus ou moins larges possibilités d'intervention aux Syndicats.

Le régime présent a réduit les moyens de pression des organisations



syndicales par rapport à ce qu'ils étaient sous la IVème République (domestication du parlement, secret et technocratie des grandes décisions économiques, réquisitions des cheminots, etc...) mais laisse encore intacte la liberté syndicale et peut donc être "amendé".

Il est logique et de l'intérêt évident du syndicalisme de le soutenir quand il s'oppose à un putsch militaire, le régime fasciste qui en découlerait ayant pour première préoccupation le démantèlement des centrales syndicales.

De surcroît le mouvement syndical en général et la C.F.T.C. en particulier approuvaient la politique d'autodétermination sur laquelle le gouvernement s'opposait aux insurgés.

---

## Sens d'une intervention

L'intervention syndicale dans l'affaire de Janvier 1960 avait donc pour but :

- de saisir l'opinion publique de la gravité de la menace qui pesait sur les institutions démocratiques
- d'assurer aux pouvoirs publics un soutien moral - et au besoin matériel - dans leur lutte contre l'insurrection
- de confirmer l'adhésion populaire à la politique choisie par le gouvernement pour qu'il n'y renonce pas sous la pression d'Alger
- de faire savoir aux insurgés (par un mouvement de grève limité unanimement suivi) qu'en cas de prise du pouvoir ils rencontreraient l'opposition de tous les travailleurs usant de leur arme ultime et décisive : la grève générale (engagement formel de la C.F.T.C. d'y recourir, contenu dans l'appel du Samedi 30 Janvier).

---

En aucun cas il n'a pu s'agir d'une adhésion globale à la politique du gouvernement Debré, ni d'une acceptation entière du régime, encore moins d'une allégeance à une personne, si prestigieuse soit-elle.

A l'inverse des partis politiques qui approuvent et justifient toutes les décisions gouvernementales quand ils sont au pouvoir - au moins dans un gouvernement homogène - et les attaquent quand ils sont dans l'opposition, le mouvement syndical se prononce et pèse à chaque occasion dans le sens favorable aux travailleurs, sans être lié par aucune "solidarité". Le soutien d'une phase de l'action gouvernementale ne gêne nullement, au contraire, l'opposition farouche dans telle autre : une phase économique par exemple.

La défense du régime actuel menacé de subversion par les partisans d'un régime pire, n'implique pas qu'on adhère à la Vème République mais qu'on fait la politique du moindre mal. Seuls les adeptes d'un syndicalisme désincarné, se contentant de réaffirmer indéfiniment des positions idéa-



les, mais sans souci d'efficacité, peuvent trouver à redire à cette attitude tactique.

L'allégeance aveugle à une personne, fondement des régimes totalitaires, est contraire à l'essence de la démocratie et du syndicalisme qui postulent des jugements raisonnés sur chacun des actes des hommes au Pouvoir.

## Difficultés pratiques de l'intervention

La semaine du 24 Janvier au 1er Février a montré les difficultés que rencontrent les responsables syndicaux dans une telle crise :

- lenteur de réaction des organisations dont les adhérents et parfois les cadres n'analysent pas spontanément la situation et ne sont prêts à l'action qu'après un long délai.

- difficulté de mettre d'accord les confédérations entre lesquelles persiste le jeu des exclusives traditionnelles pour une action qui n'a de portée qu'à peu près unanime.

La mise sur pied d'une manifestation pourtant limitée a demandé 15 jours en mai 1958, 8 jours en janvier 1960. Un coup de force militaire techniquement au point ne demande que 24 heures au plus pour s'emparer des instruments du pouvoir et à peine plus pour liquider les hommes susceptibles d'organiser une opposition.

## Limites de l'intervention syndicale

Dans la phase où le pouvoir légitime "tient" encore et sur le territoire qu'il contrôle, l'appui que peuvent lui apporter les forces syndicales est très limité, puisque l'arme syndicale de la grève est négative et plutôt de nature à gêner les pouvoirs publics, hormis le cas de grève limitée, confirmant l'adhésion populaire au régime en place et manifestant la résolution des travailleurs de recourir en cas de besoin à la grève générale.

En cas de prise du pouvoir par les insurgés, celle-ci est évidemment l'arme décisive. Elle a triomphé du coup de force Lütwitz-Kapp (1) dans l'Allemagne de la première après-guerre.

..//..

(1) Lütwitz, officier allemand, s'empara de Berlin le 13 Mai 1920 avec une division composée de "corps francs", retour de combats de la Baltique, et créa un gouvernement présidé par un haut fonctionnaire choisi par les militaires: Kapp. Après la fuite du gouvernement légitime, composé de socialistes et de démocrates du centre, les Syndicats décrétèrent la grève générale. Quatre jours après, Lütwitz et Kapp s'enfuyaient, impuissants à gouverner, le pays étant parfaitement paralysé.



Cependant elle fait entrer le pays dans un processus révolutionnaire aux rebondissements d'autant plus imprévus que :

- Les représentants du pouvoir légitime ont été liquidés, ou se sont discrédités dans une période antérieure au point qu'un mouvement populaire n'envisage pas spontanément de leur rendre le pouvoir (Cas en Mai 1958)

- parmi les organisations soutenant la grève générale peuvent figurer des partis moins soucieux de rétablir la légalité républicaine que d'instaurer leur régime. Ex.: le Parti Communiste.

Dans la conjoncture ces menaces font une obligation impérieuse à un mouvement syndical qui se réclame de la démocratie :

- de veiller à la formation d'une force politique capable de relayer un mouvement populaire toujours anarchique et de courte durée

- de garder le contrôle et pour cela de prendre la tête d'un mouvement de grève générale rendu nécessaire par les événements

- de mettre sur pied pour y parvenir une organisation syndicale puissante, préparée à la conduite d'une telle action

- donc d'entretenir chez les militants et les adhérents la conscience claire des périls engendrés par la guerre d'Algérie ainsi que des moyens auxquels on devrait avoir recours pour y faire face.

---

---



# RUPTURE...

La rencontre paritaire tenue le 26 Janvier 1960 sur la révision du barème des salaires du 14 Février 1958 n'avait pas abouti à un accord. Le Groupe Patronal avait fait une proposition que les délégations ouvrières n'avaient pas acceptée; les patrons, partant des accords signés dernièrement en province, nous avaient proposé une revalorisation des minima de 4,6%.

Les organisations syndicales avaient considéré que cette revalorisation était nettement insuffisante, compte-tenu de différents facteurs, à savoir :

- que l'évolution des salaires moyens réels depuis le 14 Février 1958 était d'environ 11%;
- que l'évolution du S.M.I.C., pendant cette période, était d'environ 15%

Par ailleurs, il était faux de se baser sur les accords de salaires signés en province, dont un bon nombre ont une clause de réévaluation des salaires réels et, que même pour ceux ne la comportant pas, la modification de la grille des minima entraîne une augmentation des salaires, alors qu'à Paris il n'en est pas de même, les barèmes de salaires étant trop éloignés des salaires moyens réels pour qu'une modification des minima aboutisse à des augmentations de salaires.

Au cours de cette Commission Paritaire, la délégation C.F.T.C. avait émis la suggestion d'une revalorisation progressive. Les patrons ayant proposé 4,6% et la C.G.T. 20%, nous avons dit que si, en plusieurs étapes nous atteignons 20% d'ici à la fin de l'année, il y avait là matière à accord. Cette suggestion n'avait pas été relevée et c'était la rupture.

Le Ministère du Travail reconvoquait la Commission Paritaire le Lundi 15 Février, Place Fontenoy.

## PROPOSITIONS PATRONALES DU 15 FEVRIER

Partant de la suggestion que nous avons émise, le Groupe Patronal proposait la revalorisation des minima de la manière suivante :

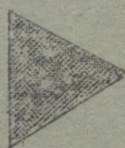
3% d'augmentation au 1er Mars 1960  
+ 3% " " 1er Octobre 1960

En fait, les propositions patronales n'étaient, pour ainsi dire, pas modifiées (5% au lieu de 4,6% c'est insignifiant). Quant aux 3% en Octobre, cela ne pouvait pas nous donner satisfaction, compte-tenu du fait que l'évolution normale des salaires réels se situerait, sans aucun doute, au-dessus de 3% durant cette période de 7 mois.



Après discussion et suspension de séance, les délégations ouvrières faisaient, au cours d'une déclaration commune, les propositions suivantes :

En admettant le principe d'une revalorisation progressive, compte-tenu du retard des minima, elles proposaient :



- 13% d'augmentation au 1er Mars  
(11% de glissement de salaire + 2% de rattrapage)
- 5% au 1er Juin  
(3% de glissement + 2% de rattrapage)

La délégation patronale refusait ces propositions et se retirait.

A la suite de cette commission, un communiqué commun était établi, soulignant l'intransigeance patronale et disant que les organisations ouvrières saisiraient le Ministre du Travail de la question.

#### COMMUNIQUE COMMUN DU 15 FEVRIER 1960

A la suite de la Commission Paritaire du 15 Février, 1960 qui s'est terminée par une rupture des pourparlers; les délégations ouvrières, unanimes, tiennent à faire connaître les positions respectives :

##### Positions patronales

Revalorisation du barème des taux effectifs garantis de Février 1958 de 5% avec effet au 1er Mars 1960.

##### Positions ouvrières

Demande de revalorisation de 13% sur les mêmes bases. La position ouvrière ne faisait que traduire l'évolution dûment constatée des salaires effectifs dans la Métallurgie Parisienne depuis Février 1958 en y incorporant 2% pour rapprocher les minima garantis des salaires pratiqués.

La délégation patronale s'est systématiquement refusée à discuter la demande ouvrière; elle porte ainsi toute la responsabilité de la rupture.

En conséquence, tous les syndicats ouvriers ont décidé de saisir le Ministre du Travail au cours d'une prochaine délégation commune.



# LETTRE AU MINISTRE DU TRAVAIL

A la suite de la Commission Paritaire du 15 Février 1960 qui s'est terminée par la rupture des pourparlers, la délégation patronale n'ayant pas voulu discuter des propositions ouvrières, les organisations syndicales ont saisi le Ministre du Travail de cette question.

Voici la lettre que la C.F.T.C. a adressée au Ministre. Nous avons voulu y souligner :

- l'intransigeance patronale
- la contradiction existant entre les affirmations du Ministère du Travail sur le climat social et la réalité
- la valeur de nos arguments.

17 Février 1960

Monsieur B A C O N  
Ministre du Travail

127 rue de Grenelle  
PARIS 7<sup>e</sup>

Monsieur le Ministre,

Vous n'êtes pas sans savoir l'échec de la Commission paritaire de la Métallurgie Parisienne, échec dont la responsabilité incombe incontestablement à la délégation patronale qui a refusé de discuter les contre-propositions que les organisations ouvrières avaient faites à la suite d'une proposition patronale d'augmenter de 5% au 1er Mars 1960, le barème des salaires du 14 Février 1958.

Devant cette situation et soucieux de voir modifier les barèmes de salaires du 14 Février 1958, l'ensemble des organisations ouvrières a décidé de vous saisir de la question.

En effet, il y a une contradiction flagrante entre ce que peuvent dire vos Services sur le climat social actuel considéré comme excellent avec une multitude d'accords signés et la réalité qui montre que, par mauvaise volonté patronale, le blocage des salaires reste une ligne de conduite constante.

C'est pour cette raison qu'au nom de l'Union Parisienne des Syndicats de la Métallurgie C.F.T.C., nous vous demandons une entrevue avec vous-même et l'ensemble des organisations ouvrières, entrevue que nous souhaiterions voir se réaliser dans le courant de la semaine prochaine, compte-tenu de la situation.

Nous voudrions, au nom de la C.F.T.C. Métaux, faire quelques remarques en ce qui concerne les barèmes de salaires minima.

Suite à la loi du 11 Février 1950, un premier accord de salaires était conclu en Octobre 1950. Depuis cette date, il y a eu plusieurs accords de salaires : Mars 1951, Juillet 1955, Novembre 1955, Juin 1957, Février 1958.

.../..



Plusieurs de ces accords n'ont pas traduit l'évolution des salaires moyens réels, en conséquence de quoi nous aboutissons à une détérioration des accords de salaires par rapport à l'évolution des salaires réels.

C'est ainsi que si nous prenons la base 100, Octobre 1950, nous aboutissons au 14 Février 1958 à l'évolution suivante :

- salaire moyen horaire au rendement ..... indice 217
- accords de salaires horaires ..... indice 194
- accords de salaires mensuels ..... indice 173

Le fait que les positions relatives entre les minima d'Octobre 1950 et les salaires moyens de l'époque n'ont pas été maintenus, conduit à une disparité extrêmement importante des salaires dans la Région Parisienne, les salaires minima n'ayant pour beaucoup, aucune signification, car les salaires réels moyens se situent à 30 ou 40% au-dessus des minima.

C'est ainsi que le salaire minimum du P.3 résultant de l'accord du 14 Février 1958 est fixé à 236 Frs et que le salaire moyen réel de ce même P.3. se situe aujourd'hui aux environs de 370 Frs.

En ce qui concerne notre délégation C.F.T.C., nous considérons donc que la révision des salaires minima doit suivre l'évolution des salaires moyens réels.

Depuis Février 1958, cette évolution se situe aux environs de 11 à 12%. La proposition patronale d'une augmentation des minima de 5% ne peut donc être retenue car elle viendrait détériorer une situation déjà anormale. Le fait de nous proposer une deuxième étape au 1er Octobre 1960 - revalorisant de 3% ces nouveaux minima - ne peut donc plus nous satisfaire, car elle ne traduirait même pas une évolution normale de salaires qui s'effectuera pendant cette période de 7 mois.

En fonction de ces quelques chiffres, vous comprendrez, Monsieur le Ministre le refus des organisations ouvrières.

Nous espérons donc que vous voudrez bien user de votre autorité pour faire reprendre les discussions paritaires sur des bases plus réalistes.

Nous sommes à votre entière disposition pour vous fournir toutes les explications nécessaires sur notre conception des salaires minima.

Souhaitant une réponse favorable de votre part, nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de notre considération distinguée.

Le Secrétaire Général.

André TEQUI.

Depuis l'envoi de cette lettre, nous n'avons pas reçu de réponse du Ministre à ce jour.



# RECOMMANDATION PATRONALE

Après la rupture des pourparlers et devant la position unanime des organisations ouvrières, le Groupe Patronal a pris la décision d'une "Recommandation" sur les salaires et appointements minima.

Cette recommandation reprend les propositions patronales, tout au moins pour la première grille proposée, c'est-à-dire augmentation de 5% des minima au 1er Mars. Il n'est pas question d'une deuxième étape en Octobre.

Ainsi, le Groupe Patronal de la Région Parisienne s'est aligné sur l'objectif gouvernemental de ne pas dépasser globalement une revalorisation des salaires de plus de 5% et encore, il ne s'agit là que de salaires minima qui n'auront aucune incidence sur les salaires réels.

Cette attitude va à l'encontre d'une politique réaliste des salaires. La dispersion des salaires dans la Région Parisienne continuera.

En effet, la recommandation patronale ne couvre que de 5% le glissement de salaires qui se situe depuis le 14 Février 1958, aux environs de 11 à 12%

Les minima restent sans signification.

salaires minima au 1er Mars 1960  
(taux horaire N.F.)

salaires moyens (approximatifs) au  
1er Mars 1960 - (taux horaire N.F.)

M.1	1,66	2,00
M.2	1,70	2,14
O.S.1	1,76	2,34
O.S.2	1,87	2,62
P.1	2,06	2,96
P.2	2,27	3,36
P.3	2,48	3,70

Soulignons que depuis Janvier 1958, le SMIG a été revalorisé de 15%, étant passé de 139,20 à 160,15.

## INTERESSEMENT

Nous avons dit dans un des Bulletins "Aux Secrétaires" parisiens, combien nous étions très réservés sur "l'intéressement". Il est certain que les patrons et le Gouvernement auraient souhaité un accord de salaires dans la région parisienne, car il ne peut y avoir de contrat d'intéressement que si un accord de salaires est signé dans une période de moins de deux ans.

Or, le dernier accord date du 14 Février 1958. Pour qu'il y ait aujourd'hui un accord d'intéressement, il faut un accord de salaires sur le plan de l'entreprise - ce qui est plus difficile à réaliser -



# ACTION POUR LES SALAIRES

Notre action doit continuer pour l'augmentation des salaires, elle doit aussi être menée pour de meilleures structures de salaires et la reprise des discussions paritaires.

La revalorisation des minima, à condition que cette revalorisation suive l'évolution des moyennes réelles, permet, de consolider les salaires de ceux qui sont nettement au-dessus et, de diminuer le poids social des entreprises marginales.

## ACTION POUR LES SALAIRES REELS

- présenter un cahier de revendications dans chaque entreprise, tenant compte :

- des glissements de salaires : 18 à 20% depuis Août 1958  
(avez-vous eu cette augmentation dans l'entreprise ?)
- de l'évolution du coût de la vie : 30% depuis Août 1958  
(le SMIG a augmenté de 15% depuis Janvier 1959)

- demandeur la reprise des discussions paritaires :

• démarches auprès de la Direction

• lettre au Ministre du Travail

- améliorer vos structures de salaires

• les taux d'affûtage ne doivent pas être au-dessous des nouveaux minima

le boni ne devrait pas dépasser 20%

il faut que les primes annexes soient intégrées au salaire garanti.

- demandeur le salaire mensuel garanti

C'est un objectif du Congrès, que nous devons atteindre.

## AUTRES OBJECTIFS

- suppression du travail au temps

- retour aux 40 heures sans diminution de salaires

- Tous les JOURS FERIES PAYES



# RECOMMANDATION PATRONALE

## du 19 Février 1960

### BAREME DES TAUX EFFECTIFS GARANTIS

Ouvriers adultes - lère zone de la Région Parisienne

catégories.		Taux effectifs garantis.
M. 1	manoeuvre ordinaire	1,66
M. 2	manoeuvre gros travaux	1,70
O.S 1	ouvrier spécialisé 1er échelon	1,76
O.S 2	ouvrier spécialisé 2ème échelon	1,87
P. 1	professionnel 1er échelon	2,06
P. 2	professionnel 2ème échelon	2,27
P. 3	professionnel 3ème échelon.	2,48

### BAREME DES APPOINTEMENTS MINIMA ET DES TAUX EFFECTIFS GARANTIS

Collaborateurs adultes - lère zone de la région parisienne (Base 40 heures)

Coefficients hiérarchiques	p r o f e s s i o n s	Mini hiérarchiques	Taux effectifs garantis
106	agent de liaison	240,62	294,00
115	garçon de bureau, huissier	261,05	299,42
115	surveillant	261,05	299,42
115	surveillant aux portes	261,05	299,42
116	employé aux écritures 1er échelon	263,32	300,02
116	employé magasin, réception	263,32	300,02
116	penduleur	263,32	300,02
118	archiviste	267,86	301,22
123	dactylographe débutante	279,21	304,23
126,5	employé aux écritures 2ème échelon	287,15	306,34
128	dactylographe 1er degré	290,56	307,24
128	sténo-dactylo débutante	290,56	307,24
128	tireur de plans	290,56	307,24
132	pointeau 1er échelon	299,64	309,65
134	dactylographe 2°degré	304,18	310,85
135	archiviste bureau d'études	306,45	311,45
135	correcteur de plans	306,45	311,45
138	employé machines de bureau	313,26	
138	sténo dactylo 1er degré	313,26	
138	téléphoniste standardiste	313,26	
140	perforateur	317,80	
145	vérificateur	329,15	
146	calqueur	331,42	
147	sténo-dactylo 2ème degré	333,69	
150	aide-caissier	340,50	
150	aide-comptable commercial	340,50	

.../..



Coefficients hiérarchiques	p r o f e s s i o n s	Minima hiérarchiques
150	aide-comptable industriel	340,50
150	employé sur comptometer et aide-opérateur	340,50
150	agent d'expédition	340,50
153	correspondancier	347,31
155	correspondancier de service d'achats	351,85
155	employé d'approvisionnement	351,85
155	aide-photographe	351,85
158	sténo dactylo correspondancier	358,66
160	comptable de magasin	363,20
160	Mécanographe	363,20
160	pointeau 2ème échelon	363,20
160	opérateur 1er échelon	363,20
168	vendeur 1er échelon	381,36
168	employé service technique	381,36
170	correspondancier principal	385,90
175	moniteur de perforation	397,25
175	opérateur 2ème échelon	397,25
175	employé de service d'achats	397,25
175	aide-chimiste métallurgiste	397,25
178	agent technique électricien, plate forme ou essais, 1ère catégorie	404,06
180	agent de démarches administratives	408,60
181	dessinateur détaillant	410,87
184	agent technique électricien, laboratoire, 1è cat.	417,68
184	agent technique radioélectricien, plate forme ou essais, 1ère catégorie	417,68
184	agent technique radioélectricien, labor. 1ère cat.	417,68
185	comptable commercial	419,95
185	comptable industriel	419,95
185	pointeau comptable payeur	419,95
185	agent technique de bureau d'études 1er éch.	419,95
185	secrétaire sténo dactylo	419,95
190	vendeur 2ème échelon	431,30
190	chef d'équipe de non professionnels	431,30
196	agent d'assurances sociales	444,92
196	agent de production	444,92
196	agent de planning	444,92
196	chronométréur simple	444,92
196	dessinateur d'exécution	444,92
200	caissier	454,00
200	photographe	454,00
203	agent technique de lancement ou d'ordonnancement	460,81
205	employé qualifié des services administratifs	465,35
205	employé qualifié des services contentieux	465,35
209	chef de magasin	474,43
209	Chef d'expédition	474,43
209	chef réceptionnaire	474,43
209	démarcheur	474,43
209	préparateur de fabrication 1er échelon	474,43
209	chef d'équipe : catégorie a	474,43
209	chef d'équipe spécialisé	474,43



Coefficients hiérarchiques	p r o f e s s i o n s	Minima hiérarchiques
212	comptable 2ème échelon	481,24
218	agent technique de contrôle	494,86
218	agent technique électricien laboratoire, 2è cat.	494,86
218	agent technique élect. plate forme ou essais, 2ème cat.(téléphone) vérific. téléphoniste	494,86
218	agent technique électricien plate-forme ou essais 2èm cat. (radioélectricité et électromé- canique) agent technique d'essais	494,86
218	agent technique métallurgiste de labor.1er éch.	494,86
218	agent technique radiographe	494,86
221	dessinateur petites études	501,67
221	chef d'équipe : catégorie b.	501,67
222	chef de groupe de comptabilité 1er éch.	503,94
224	caissier principal	508,48
225	acheteur	510,75
225	chimiste métallurgiste	510,75
230	employé principal des services administr.	522,10
230	employé principal des services contentieux	522,10
234	agent technique de bureau d'études, 2ème éch.	531,78
234	métrologue	531,18
234	dessinateur d'études 1er échel.	531,18
240	Dessinateur de publicité ou de catalogue	544,80
240	chef d'équipe, catégorie c.	544,80
243	préparateur de fabrication 2ème échel.	551,61
246	contremaitre, catégorie a.	558,42
252	acheteur principal	572,04
253	agent technique métallurgiste de labo. 2ème éch.	574,31
253	chronométriseur analyseur	574,31
255	chef de groupe de comptabilité 2ème échelon	578,85
259	dessinateur d'études 2ème échelon	587,93
270	chef de groupe achats	612,90
271	inspecteur commercial	615,17
271	agent technique 3ème catégorie	615,17
271	dessinateur projeteur ou principal 1er échelon	615,17
271	contremaitre catégorie b.	615,17
290	inspecteur-comptable de succursales	658,30
290	préparateur 3ème échelon	658,30
290	dessinateur projeteur ou principal 2ème éch.	658,30
290	contremaitre catégorie c.	658,30
290	chef d'atelier catégorie a.	658,30
300	chef de section d'employés	681,00
312	chef d'atelier, catégorie b.	708,24
321	dessinateur projeteur automobile	728,67
340	chef d'atelier : catégorie c.	771,80



MINIMA "HORAIRES"

Les nouveaux minima représentent une augmentation de 5% par rapport à ceux de Février 1958

M. 1	: 158	P. 1	: 196
M. 2	: 162	P. 2	: 216
O.S.1	: 168	P. 3	: 236
O.S.2	: 178		

MINIMA "MENSUELS"

Les nouveaux minima hiérarchiques représentent eux aussi une augmentation de 5% par rapport à Février 1958, la valeur du point était à cette époque de 216 Frs elle passe à 227 à la suite de la recommandation.

Les deux barèmes jusqu'au coefficient 138

Jusqu'au coefficient 138, il y a deux barèmes. L'un, minima hiérarchiques sur lequel est calculée la prime d'ancienneté. L'autre, de taux effectifs garantis (aucun salaire ne doit être pratiqué en dessous).

Le coefficient 100 correspondant au taux approximatif du SMIG.

ANCIENNETE

La prime d'ancienneté devra être calculée sur les nouveaux minima hiérarchiques.



# REUNIONS D'ELUS

Nous vous rappelons que la prochaine réunion, s'adressant plus spécialement aux élus du C.E., aura lieu le :

LUNDI 28 MARS 1960 à 14 heures

## L'ECONOMIE DE LA NATION

### A. - les éléments de l'équilibre économique

- le produit national : masse des biens et des services produits
- le revenu national : à chaque bien produit correspond un revenu en argent
- la consommation (dépense) : des familles, des administrations, des entreprises.

### B. - la réalisation de l'équilibre

- les variations de prix permettent un équilibre automatique entre produit, revenu et dépense.
- mais cet équilibre apparent cache des déséquilibres graves :

- . d'ordre monétaire (inflation)
- . d'ordre structurel (chômage, etc...)

### C. - exemples concrets imageant le vocabulaire utilisé

o

o o

La réunion s'adressant aux Délégués du Personnel aura lieu le :

Mercredi 6 Avril à 16 h.

sur le thème suivant :

## LE DELEGUE DU PERSONNEL ET L'ORGANISATION SYNDICALE

Ce sujet sera traité par André SOULAT, Secrétaire Fédéral, chargé de suivre le problème des Délégués du Personnel sur le plan fédéral.

Nous verrons plus spécialement le D.P. et ses relations avec la section syndicale et le Syndicat, la participation des syndiqués dans l'action du D.P.

---°°°---

.../..



SESSIONS. -

Nous recommandons en particulier pour les membres des Comités d'Hygiène et de Sécurité, la session de prévention des Accidents du Travail Métaux, qui aura lieu à BIERVILLE du 3 au 9 Avril.

Conditions financières

Remboursement des pertes de salaires avec maximum de 2.250 Frs par jour.

La session Délégués du Personnel qui se tiendra du 23 au 30 Avril.

(frais de voyage et de séjour pris en charge par la C.F.T.C. pour les deux sessions ci-dessus)

Par ailleurs, en accord avec l'U.R.P., 2 journées d'études se tiendront en Mars, le 20 à GAILLON pour la Vallée de la Seine et l'autre le 26 à ARGENTEUIL.

**19 MARS'**

avec la participation du Docteur WISNER

Médecin du Travail à la Régie RENAULT

RÉUNION

HYGIENE  
ET SECURITE

ORDRE DU JOUR :

- la médecine du travail dans les entreprises  
par le Docteur WISNER.
- information sur les Comités Techniques Régionaux
- tour d'horizon des entreprises

Nous comptons sur la présence d'un responsable HYGIENE & SECURITE par entreprise

-----26, rue Montholon (9°) à 15 heures - Salle 112, 1er étage -----